

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 197-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.771

Déposée le: 12.08.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Brand (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Préservation des emplois et développement économique

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Créer les conditions permettant le classement en zone à bâtir des quelque 12 000 m² de terrain nécessaires à l'agrandissement de la Migros Aare à Moosedorf.
2. Intervenir auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour qu'ils autorisent le canton de Berne à agrandir ses zones à bâtir et lui permettent ainsi d'assurer son développement économique.
3. Indiquer comment garantir la densification du milieu bâti quand les terrains à classer se trouvent encore en zone agricole ou en zone de fermes.

Développement :

Le canton de Berne est aujourd'hui de facto soumis à un moratoire du classement de terrains en zone à bâtir : jusqu'à l'approbation du nouveau plan directeur par la Confédération, il est impos-

sible de classer le moindre mètre carré, à moins de déclasser une surface équivalente ailleurs. L'ARE menace maintenant de refuser son approbation au plan directeur bernois si le canton ne corrige pas à la baisse ses hypothèses de croissance démographique. Voilà qui entrave injustement le développement économique de notre canton. Comment dans ses conditions réaliser des projets qui pourraient bénéficier au commerce, à l'industrie ou même au logement ?

La Migros Aare prévoit d'agrandir sa plateforme logistique à Moosseedorf, ce qui nécessite le classement de 12 000 m² de terrain situés entre l'autoroute et le milieu bâti de Moosseedorf. Si les conditions ne sont pas réunies d'ici la fin de l'année, le projet ne pourra pas être réalisé et 1000 emplois risquent d'être déplacés dans un autre canton. La Confédération fait actuellement barrage au classement en zone à bâtir. Le Conseil-exécutif est chargé de trouver rapidement une solution pour empêcher cette catastrophe.

Le canton a surtout du retard à combler dans la construction de logements. Chaque jour, 65 000 personnes domiciliées dans d'autres cantons viennent travailler chez nous, avec ce que cela suppose de désagréments pour l'environnement, l'économie et les finances du canton.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le canton s'est toujours comporté en bon élève. Le nouveau plan directeur doit lui permettre de se développer. Mais pour cela, il faut impérativement agrandir la zone à bâtir. Le Conseil-exécutif doit dès lors continuer d'intervenir auprès de la Confédération pour que le plan directeur puisse être approuvé et, partant, le développement économique garanti.

Les arguments de la Confédération sont contradictoires, plusieurs exemples en témoignent justement dans les communes d'agglomération. On réclame d'un côté, à raison d'ailleurs, l'urbanisation interne et de l'autre, on empêche le reclassement des zones agricoles et des zones de fermes situées au beau milieu du milieu bâti. Le Conseil-exécutif doit nous dire que faire en pareil cas. Il devra aussi indiquer comment empêcher le blocage des projets par les organes de la protection des monuments historiques et des sites.

Motivation de l'urgence :

Il faut trouver rapidement une solution pour le projet de la Migros et empêcher à tout prix la perte de 1000 emplois.